

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUROSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.
Saumur, par la poste.
Un an... 48 f. » 24 f. «
Six mois... 10 » 15 «
Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Hambourg, vendredi 9 juin.

« On assure, d'après des renseignements dignes de foi, que la Suède a accédé aux désirs des Puissances occidentales. » — Havas.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

La partie non-officielle du *Moniteur*, du 10 juin, contient diverses notes, d'après lesquelles les Russes, cernés par les Circassiens et les troupes de Sélim-Pacha, se concentraient sur Tiflis, pendant que les troupes françaises se préparaient à rejoindre Omer-Pacha; elles ajoutent que le ministre grec poursuit avec zèle la mission pacifique qui lui a été confiée. — Havas.

INTÉRIEUR.

En vertu d'un décret, rendu sur un rapport remarquable de M. le ministre de l'intérieur, le personnel de l'administration des lignes télégraphiques se composera, à l'avenir de: un directeur général, quatre inspecteurs généraux, douze directeurs principaux, cent inspecteurs, et de directeurs de station et employés en nombre suffisant pour les besoins du service.

Par décret du 1^{er} juin, M. le vicomte de Vougy, directeur de l'administration des lignes télégraphiques, prendra le titre de *Directeur général de l'administration des lignes télégraphiques*. — Havas.

M. le Directeur général des postes vient de faire placarder, dans Paris, un immense tableau contenant les noms des villes bourgs et communes qui, indépendamment du service général quotidien, reçoivent maintenant, grâce aux chemins de fer, des dépêches supplémentaires, deux et trois fois par jour. Ces localités, dont le nombre augmente de jour en jour, atteignent déjà le chiffre de 1,023. — Havas.

Le ministre de la marine vient de rappeler les prescriptions et règlements qui auraient pour objet d'assurer la police des ports et rades en temps de guerre. Bien que la présence de nos escadres tienne en respect la presque totalité des forces de l'ennemi,

le ministre juge nécessaire de tenir compte d'un petit nombre d'éventualités. Ainsi, tout bâtiment de commerce arrivant pendant la nuit devra mouiller aux environs du bâtiment stationnaire, et aucune embarcation ne devra plus circuler sans que son chef soit muni du mot d'ordre, si elle appartient à un bâtiment de guerre, ou sans avoir été visitée et reconnue par un canot du stationnaire, si elle appartient au commerce. — Havas.

EXTÉRIEUR.

CHINE. — On lit dans l'*Univers*:

Nous avons des lettres de Hong-Kong, du 26 mars. Les Anglais qui se trouvent dans ce port craignent une visite de l'escadre russe qui croise dans la mer du Japon; et, pour être prêts à repousser toute attaque, ils faisaient des préparatifs de défense et se mettaient sur le pied de guerre.

Voici, à cette date du 26 mars, quelles étaient à Hong-Kong les nouvelles de l'insurrection chinoise: Shang-Hai était toujours occupé par les insurgés, pour lesquels les Anglais commerçants, et surtout les Anglais ou Américains ministres du saint Evangile, montraient beaucoup de sympathie. On a vu quelques-uns de ces révérends ministres parcourir l'arme au bras les rangs de leurs protégés pour les encourager à une défense énergique contre les efforts des assiégeants. Cette conduite des missionnaires anglais et américains excitait au plus haut point l'indignation des Chinois étrangers à l'insurrection. Malgré tout, on regardait la situation des rebelles de Shang-Hai comme désespérée; un renfort de 9,000 hommes arrivait aux Impériaux, et l'on ne doutait pas que la présence de ce nouveau corps n'eût pour résultat de déterminer les insurgés à quitter la place. On parlait de la disparition d'un docteur américain qui, jusqu'alors, avait dirigé la défense du côté des insurgés, et on ne savait s'il avait été tué ou s'il avait jugé prudent de se cacher.

Les nouvelles venues du côté de Nang-King n'étaient pas plus favorables aux rebelles. Au lieu de prendre cette capitale, ils reculaient devant les troupes impériales; on assurait qu'ils avaient déjà abandonné plusieurs villes et que leurs bandes se répandaient de nouveau dans les provinces du Hon-nan et du Hou-pe. Il était du moins certain qu'à la date de ces nouvelles leur expédition contre Nang-King n'avait fait aucun progrès et qu'ils allaient

avoir sur les bras une nouvelle armée de Mandchoux.

Nous trouvons dans nos lettres l'expression de deux opinions diamétralement opposées. Les Européens, qui ne connaissent de la Chine que ses côtes et quelques ports, sont en général très-favorables à l'insurrection et ne doutent pas qu'elle ne finisse par l'emporter. Mais les missionnaires catholiques, qui ont pénétré dans l'intérieur de l'Empire, qui y ont vécu ou qui y vivent encore, et qui, par l'étendue de leurs relations, peuvent se faire une idée plus exacte du pays, sont, en général, d'un avis contraire. Ils n'ont pour les rebelles aucune sympathie, ils ne voient dans leurs armées que des hordes de brigands, dont on a étrangement exagéré la force, et sont persuadés que, malgré tout ce qu'on a pu dire de leurs succès, l'insurrection finira par être étouffée. Tel est du moins le sentiment qu'ils expriment dans la plupart des lettres qui nous ont été communiquées. Un voyageur, récemment arrivé de ces contrées, où il a joué un rôle important, et qui les connaît beaucoup mieux que la plupart des Européens, partage pleinement cette opinion et affirme que, pour quiconque connaît la Chine, le triomphe définitif des insurgés est une chose parfaitement impossible.

Nous devons ajouter cependant que, dans quelques-unes de leurs lettres, les missionnaires s'expriment moins affirmativement et disent, par exemple: « Si la Chine était un pays comme un autre, on pourrait, dès-à-présent, annoncer avec une entière certitude qu'à la longue l'Empereur l'emportera et comprimera le révolte; mais la Chine est la Chine, et on ne peut rien affirmer d'une manière absolue. »

On a vu la dépêche télégraphique qui donne des nouvelles de la Chine du 18 avril: elle annonce que les insurgés cernaient Pékin et qu'on prévoyait une catastrophe prochaine pour l'Empereur; mais on peut encore regarder comme fort douteuse cette prévision. Elle ajoute qu'à Shang-Hai les Anglais ont combattu les impériaux, et, avec le concours des insurgés, les ont mis en fuite. Après ce que nous avons dit en commençant, cette intervention des Anglais est fort vraisemblable, et il est bien certain que, partout où les Européens se mettront de la partie, les Chinois, Mantchoux ou Tartares, qui les auront sur les bras, ne pourront tenir. — Barrier.

FEUILLETON

SCÈNES ET MŒURS DE L'ESCLAVAGE.

I.

On n'a pas toujours été juste quand on a parlé des nègres et de leurs rapports avec les blancs leurs maîtres. Trop souvent on a oublié d'ajouter que ces maîtres étaient des protecteurs, des pères, dans l'acception de tout le dévouement et de tous les sacrifices que ce titre commande. Les uns ont présenté, et toujours de parti pris, les nègres ou comme des victimes, ou comme des bêtes fauves; tigres ou colombes, il n'y avait pas de milieu. Quant aux maîtres, ils ont été jugés par le même procédé: bourreaux ou victimes aussi, voilà comme on les a dépeints. — Rien n'est plus faux que ces appréciations. Rien aussi n'est plus vrai; c'est-à-dire qu'en écrivant la race des blancs propriétaires d'esclaves, vous en rencontrez encore, dans les États à esclaves de l'Amérique et dans les îles espagnoles, de cruels et d'implacables; mais c'était et c'est toujours l'exception rare. — De même vous pourriez citer des nègres dont le poison et le feu, l'assassinat et la ruine étaient le but de la vie, le rêve des nuits et des jours; ingrats par instinct, toujours prêts à la vengeance au lendemain même d'un bienfait. Si l'exception est moins rare ici que dans le

premier cas, il faut l'attribuer à l'abrutissement moral où le fait même de l'esclavage avait réduit ces créatures, qui souvent n'avaient d'humain que les signes extérieurs de l'existence. Tout le reste était de la brutalité. — Mais aussi, à côté de ces misérables qui ont joué, dans notre pays d'outre-mer, de sanglants et lugubres drames dont ils étaient les héros, il y en a eu, et beaucoup, qui se sont montrés, en de nombreuses occasions, dévoués, aimants, fidèles, capables de sacrifices élevés.

C'est quelques-uns de ces traits que je veux raconter ici; ils laissent au cœur cette consolation que dans toutes les branches de sa famille, même les plus dégradées en apparence, l'espèce humaine offre un côté à honorer, et qui rapproche toujours l'homme de son créateur.

II.

Au moment où éclata la sanglante insurrection de Saint-Domingue, qui se dénoua par le massacre des blancs, on vit des nègres risquer hardiment leur tête, se condamner à passer pour traitres aux yeux de leurs camarades, afin d'arracher leurs maîtres à la mort.

Entre autres épisodes, je citerai celui d'une négresse qui déroba sous ses jupes un jeune enfant de huit ans qu'elle avait allaité, — tout ce qu'il restait d'une famille entière massacrée dans la ville des Cayes. — Elle garda ainsi l'enfant caché jusqu'à ce que le dernier bourreau fût sorti de la maison; puis, tout d'une course, elle l'em-

porta sur l'habitation (1) de son maître, le présenta à l'atelier, comme le fils de son bienfaiteur, et le mit sous la sauvegarde des esclaves révoltés contre ce maître, en demandant qu'il fût épargné.

Ces esclaves, armés de coutelas et de fusils, enivrés par le sang déjà répandu à profusion, à la lueur sinistre de l'incendie qui dévorait l'habitation, refusèrent toute grâce à l'enfant, et se disposaient à lui faire payer cher la couleur de sa peau, lorsque la nourrice, sous l'effort d'un courage héroïque, saisit un coutelas d'une main, et défendit le jeune blanc comme une lionne défend ses petits, mais non pas sans avoir reçu plusieurs blessures.

Etonnés de tant de dévouement et de tant d'énergie, les nègres, impitoyables jusqu'alors, suspendirent cette lutte inégale que le dévouement et la reconnaissance étaient parvenus cependant à égaliser.

— Tu aimes donc bien ce petit *béké* (blanc)? demanda l'un des nègres, le meneur de la bande.

— Ingrat, lui répondit la négresse, tu as oublié qu'un jour ou tu avais été condamné à recevoir vingt-neuf coups de fouet, c'est lui qui a demandé et obtenu ton pardon! Tu as oublié que quand tu as eu, l'année dernière, la main broyée entre les cylindres du moulin à

(1) On appelle habitation, aux colonies, une plantation de cannes à sucre ou de café. De même qu'on nomme le propriétaire un *habitant*.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Parmi les nouvelles innovations qui ont paru depuis quelque temps, il en est une toute récente que j'ai hâte de soumettre à votre approbation et à la publicité.

M. Bouillet, de la Nièvre, a trouvé le moyen de fabriquer sur le lieu même de la pose, des tuyaux en ciment romain, d'une longueur indéfinie, sans emboîtures, raccords ni soudures, et serpentant avec toutes les sinuosités, toutes les courbures que le terrain peut présenter. Ils peuvent supporter des pressions au moins égales à cinq ou six atmosphères.

Au moyen de ces tuyaux, on peut prendre un cours d'eau à sa source, le conduire à travers monts et vallées, sans perdre une seule goutte d'eau, et former ainsi des bassins, des abreuvoirs ou des citernes partout où l'on voudra.

On ne peut trop appeler l'attention des propriétaires sur une telle invention, car tout le monde sait quels sont les désavantages de plusieurs espèces de tuyaux souterrains, actuellement employés dans l'industrie, soit pour la conduite des eaux, soit pour celle des gaz.

Les uns, fabriqués en terre cuite, ont le grave inconvénient de s'emboîter les uns dans les autres, et de laisser des fuites qu'on ne peut pas mieux fermer hermétiquement que les soudures et les pas de vis des tuyaux fabriqués en plomb, en fontes ou tout autre corps métallique. Ces derniers sont, de plus, soumis dans la terre ou même dans l'air à une oxydation rapide qui ne tarde pas à les user complètement.

Ces divers défauts disparaissent entièrement par cette nouvelle application des tuyaux en ciment romain. Effectivement, personne ne contestera que la durée de pareils conduits d'eau ou de gaz doit être illimitée, puisque plus le ciment séjourne dans l'humidité plus il y durcit.

D'un autre côté, les conduits de ciment romain, étant construits sur la tranchée même où ils doivent être fixés, ne forment alors qu'un seul et même tuyau, ne représentant dans sa longueur ni raccords, ni soudures, ni emboîtures. Ce tuyau est donc à l'abri de toute fuite, par suite de tout moyen de détérioration quelconque, et n'est pas susceptible, comme les tuyaux en terre, de se dissoudre faute de cuisson.

L'entrepreneur, porteur d'un brevet d'invention, possède des certificats de succès éclatants obtenus par ce moyen. Il offre, d'ailleurs, aux personnes qui emploieraient son système, toutes les garanties possibles, soit en espèces, soit en immeubles.

J'ai la conviction intime que si l'administration municipale employait les tuyaux de M. Bouillet, pour amener les eaux de la Loire à Angers, elle arriverait à des résultats inespérés par tous les moyens actuellement proposés : *Durée indéfinie, inaltérabilité de l'eau, détérioration impossible, fuites garanties* par l'entrepreneur au moyen d'un cautionnement en espèces, force représentant au moins cinq atmosphères et plus si on y met davantage d'épaisseur, *économie notable pour le budget de la ville*, puisque ces tuyaux coûtent meilleur marché tout

posés que tous les autres, ce quelque manière fussent-ils.

CATHELINEAU,

Entrepôtaire à la Haute-Chaîne, à Angers.

— Le premier de chaque mois, le journal la *Presse* publie le relevé authentique de son tirage, afin de servir de contrôle au prix comparé des annonces. Or, du 30 janvier au 30 avril de cette année, le tirage de la *Presse* s'est élevé de 24,876 à 34,642 exemplaires; c'est un accroissement de tirage de 10,000 exemplaires en trois mois; cette rapide progression ne paraît pas devoir s'arrêter. Le chiffre, au 31 mai, s'est encore élevé de 34,642 à 35,811 exemplaires. Ainsi la *Presse* a repris, en juin 1854, la première place qu'elle occupait en juin 1848. Mais ce qui mérite surtout d'être remarqué, c'est la vitesse avec laquelle a lieu ce tirage considérable. 36,000 exemplaires sont tirés en deux heures : — de 4 heures 30 minutes à 6 heures 30 minutes. Il est vrai que la *Presse* fait QUATRE COMPOSITIONS qui roulent en même temps sous quatre presses mécaniques, donnant chacune 6,000 exemplaires à l'heure. C'est à cette vitesse, multipliée par quatre compositions, que les abonnés des départements sont redevables de l'amélioration qui consiste à expédier, le soir même, le journal du jour, aussitôt après la clôture de la Bourse, au lieu de le recevoir, comme autrefois, le lendemain. Les abonnés des départements sont donc servis, en 1854, VINGT-QUATRE HEURES PLUS TOT QU'EN 1851, ce qui n'empêche pas la *Presse* de donner ce que tous les journaux ne donnent pas, le bulletin COMPLET de toutes les opérations de la Bourse. — Havas.

— La statistique suivante offre quelque intérêt : le nombre des langues parlées, dans l'univers, est d'environ 3,064. Les habitants du globe professent 1,000 religions différentes. Le nombre des femmes est à peu près égal au nombre d'hommes. La durée moyenne de la vie humaine est de trente-trois ans. Un quart meurt avant l'âge de sept ans; une moitié meurt avant celui de dix-sept ans et ceux qui vont au-delà jouissent d'un privilège refusé à une moitié de l'espèce humaine. Sur 1,000 personnes une seule vit jusqu'à cent ans; il n'y en a que 6 sur 100 qui arrivent à soixante-cinq ans; et sur 500 il n'y en a qu'une qui vive jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Il y a sur la terre 1,000,000,000 d'habitants, et de ce nombre il en meurt annuellement 333,333,333; journellement 91,854; par heure, 3,730; 60 par minute, soit un par seconde.

Ces pertes sont à peu près compensées par un nombre égal de naissances. Les gens mariés vivent plus longtemps que les célibataires, et surtout ceux qui mènent une vie active et réglée. Les hommes grands vivent plus longtemps que les petits. Les femmes ont plus de chance de vie en leur faveur que les hommes jusqu'à l'âge de 50 ans, mais guère plus après. Le nombre de mariages est de soixante-quinze par mille habitants. Les mariages sont plus fréquents aux équinoxes, c'est-à-dire pendant les mois de juin et de décembre. Les enfants nés au printemps sont généralement plus robustes que les autres. (Agriculture.)

— Les journaux de Saint-Louis nous apportent la nouvelle d'une catastrophe dont le Mississippi vient d'être le théâtre. Le steamer *Pike*, parti le 12 mai de Saint-Louis pour Louisville, avec cent dix-

huit passagers environ, se trouvait à 100 milles de son point de départ, lorsqu'au milieu de la nuit il vint frapper contre un rocher à fleur d'eau. La violence du choc fut telle que le vapeur sombra presque immédiatement. Les uns évaluent à dix-huit et les autres à cinquante le chiffre des personnes qui ont péri dans ce sinistre. Ce qui est certain, c'est qu'on ne connaît pas au juste le nombre des voyageurs qui s'étaient embarqués. On doit au sang-froid des officiers et de quelques passagers qui ont organisé aussitôt des moyens de sauvetage de n'avoir pas à regretter un plus grand nombre de victimes. (Univers.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 1854

Présidence de M. HAILIG.

RAPPORT

Présenté au nom du Conseil d'Administration Par M. Worowski, directeur-général.

(Suite.)

A l'époque où les bases de cette opération furent arrêtées, la situation de la place était des plus prospères : le 17 novembre 1852, le 5 pour 100 avait atteint le taux de 86 fr., la Banque escomptait à 5 pour 100, les bons du Trésor ne rapportaient que 2 et demi pour 100 à six mois, le taux des valeurs analogues à celles que le Crédit foncier allait créer était tellement élevé, que le pair véritable de nos titres semblait devoir dépasser de beaucoup 1,100 fr.

Mais, dès le mois de janvier 1853, la situation change; le commencement des affaires d'Orient date de février et de mars 1853 : après quelques oscillations, le marché devient de plus en plus lourd, la négociation des titres de plus en plus difficile. Notre Société comprit les devoirs que lui imposait la nouvelle situation des affaires; le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pleins pouvoirs que vous lui avez délégués dans l'Assemblée générale du 9 décembre 1852, s'occupa de restreindre temporairement le nombre des obligations en circulation. Ne reculant devant aucun sacrifice, pourvu qu'ils ne fussent pas de nature à grever d'une perte quelconque le fonds social, le Conseil décida qu'à partir du 1^{er} mai 1853, les promesses d'obligations jouiraient, tout en conservant le droit aux lots, qui représentait 5 pour 100, d'un intérêt de 3 pour 100 qui ne devait appartenir qu'aux obligations libérées.

Si les circonstances extérieures ne s'étaient pas aggravées de manière à peser sur toutes les valeurs, ces mesures auraient infailliblement atteint leur but, en maintenant à nos titres, monis d'une solidité exceptionnelle, la valeur qui lui appartient en réalité.

Mais, quand depuis leur première émission la rente 5 pour 100 a baissé d'environ 25 pour 100, quand l'escompte de la Banque de France a été porté à 5 pour 100, quand tous les titres ont été atteints; au-delà même de ce que comporte la situation véritable des affaires, une entreprise comme la nôtre, dans la période de la fondation, alors que peu de personnes la connaissent et la comprennent, ne pouvait échapper à la loi commune.

Si nous avions eu une existence plus longue, la crise financière aurait épargné nos titres, car ils reposent sur le sol, dont la valeur augmente sans cesse; elle ne les aurait pas plus dépréciés que les événements politiques les plus graves n'ont atteint les 500 millions de *lettres de gage* 3 et demi pour 100, sans lots ni primes, dont le cours a toujours oscillé, en Allemagne, autour du pair.

Le moment viendra où la confiance publique s'attachera aussi chez nous, de préférence, justement aux époques les plus difficiles, à des valeurs qui participent

éannes, c'était sa mère, notre bonne maîtresse, qui allait elle-même deux fois par jour, à l'hôpital, te panser et te donner des soins! Tu as oublié que, quand tu l'es marié, c'est la sœur de ce *petit maître* qui a donné à ta femme toutes ses chemises, toutes ses jupes, tous ses madras! Ingrat!

Le nègre demeura comme anéanti devant le souvenir de tous les bienfaits que la nourrice venait d'énumérer à son cœur. Il laissa tomber son coutelas, se jeta aux genoux du jeune enfant, dont il embrassa les mains et les pieds avec respect; puis, se tournant vers la troupe émue aussi :

— Que pas un de vous, s'écria-t-il, ne touche à un cheveu de ce petit *béké*. Maintenant, reprint-il en s'adressant à la négresse, il faut le sauver! Et d'abord va-t'en à ma case dont voici la clé, tu t'y enfermeras avec cet enfant. Quand la nuit sera venue, je te conduirai dans un bois où tu pourras te cacher sûrement; et, tous les jours, j'irai moi-même vous apporter votre nourriture.

Il en fut ainsi; le nègre tint parole, et il faisait tous les matins près de deux lieues pour aller visiter son *petit maître* (il continua toujours à l'appeler de ce nom), et son unique préoccupation, de ce moment, fut de trouver l'occasion de lui faire quitter l'île, ainsi qu'à la nourrice.

Pendant une nuit, à deux mois de là, il les embarqua

dans un petit canot conduit par lui seul, et les mena à bord d'un bâtiment anglais qui louvoyait au large. Le nègre paya lui-même au capitaine le prix du passage jusqu'à la Jamaïque, et, en quittant le pont du navire, il pressa le jeune blanc dans ses bras avec une pieuse émotion.

Non-seulement il devait se sentir heureux d'avoir payé une dette de reconnaissance; mais encore il trouvait, dans la bonne action qu'il venait d'accomplir, comme l'expiation des crimes auxquels il avait pris part dans le massacre et dans les incendies qui ont ruiné à jamais la belle colonie de Saint-Domingue.

Au surplus, on peut dire que le petit nombre des blancs qui ont échappé au désastre sanglant de cette île ont dû leur salut à des actes pareils à celui que je viens de raconter.

III.

Parmi d'autres traits de dévouement et d'affection de la part des nègres, je puis citer le suivant, qui s'est passé, à la Martinique, il y a une quinzaine d'années.

Un habitant d'une des communes de la colonie, M. V., quoique riche en apparence, possédant deux belles plantations de cannes à sucre et un important atelier d'esclaves sur chacune d'elles, était au contraire, comme beaucoup de propriétaires des Antilles, dans une position embarrassée. Il avait des dettes nombreuses, des engagements considérables auxquels il parvenait à faire

face, grâce à une activité surprenante et à des privations cruelles quelquefois.

Il s'agissait pour lui non-seulement de satisfaire ses créanciers, mais il avait la charge de quatre cents esclaves environ, qu'il lui fallait nourrir, habiller, soigner en cas de maladie. C'était là un souci qui passait bien avant les préoccupations de sa propre famille.

Le plus souvent, sa table était modestement servie des plats les plus vulgaires; ses jeunes filles, belles et fraîches créatures, aimant l'élégance comme toutes les femmes l'aiment dans ce pays-là, et dont le corps était fait pour parer les plus riches toilettes; ses filles, dis-je, soucieuses comme leur père de l'accomplissement des grands devoirs qui leur incombaient, portaient les robes les plus simples; pas de bijoux, rien qui pût laisser supposer qu'une *gourde* (pièce de 5 fr.) fût employée mal à propos dans cet intérieur austère.

Ces privations avaient pour but de satisfaire, comme je le disais, aux engagements de l'habitant; en ne s'exposant pas non plus à ce que les nègres des deux habitations manquaient de rien.

On dira peut-être qu'il y avait dans cette conduite beaucoup de calcul et d'égoïsme, en ce sens que mieux les esclaves étaient traités, plus ils apportaient d'ardeur au travail, et, par conséquent, plus aussi le maître tirait de profit de son administration prévoyante.

C'est le raisonnement que font tous ceux qui n'ont pas

de la stabilité du sol lui-même, et qui donnent un revenu de beaucoup supérieur à celui que produit la terre. La dépréciation actuelle de nos obligations ne peut être qu'un fait temporaire.

Déjà, à la réunion du 29 décembre dernier, nous vous avons fait part de l'intention où était le Conseil d'améliorer la position des porteurs d'obligations qui useraient de la faculté de faire la conversion de leurs titres, et d'élever pour eux à 4 pour 100 l'intérêt des versements futurs sur les obligations, tout en conservant à celles-ci le droit aux lots.

En outre, le versement complémentaire de 800 francs par promesse devait être échelonné, pendant près de 2 ans, pour ceux des porteurs qui contracteraient l'engagement de solder ce complément à des époques fixes.

Nous avons fait plus : afin d'alléger la situation des porteurs de promesses auxquelles les circonstances présentes rendaient trop difficile le paiement des 800 francs complémentaires, nous leur avons ouvert la faculté de restreindre leur engagement à une coupure d'obligation foncière de 500 francs, moyennant le versement de 300 francs par promesse, versement à effectuer par tiers, avant les 21 février, 1^{er} mai et 1^{er} novembre de l'année courante. Cette condition a été acceptée, et son exécution a eu lieu pour les trois quarts des promesses en circulation.

C'est ainsi qu'en favorisant les porteurs de nos titres, au lieu de les poursuivre d'une exécution rigoureuse du contrat, la Compagnie s'est assurée la disposition d'importantes ressources.

Le Crédit foncier va fortifier son fonds social par une réserve importante, et ses Actionnaires auront à toucher, si vous approuvez les comptes et la proposition qui vous est soumise par le Conseil d'administration, 5 francs de dividende, outre les 5 pour 100 d'intérêt qui leur ont été déjà répartis, en 1855, sur les 250 francs versés par action. C'est donc un revenu de 7 pour 100 qui leur sera acquis.

Nous avons 32,639 actions en circulation ; notre fonds social s'élève, par suite des versements à raison de 250 francs par action, à plus de 15 millions de francs, et dépasse de 2,569 actions le chiffre de 50,000 actions, qu'en vertu du décret du 10 décembre 1852, notre Compagnie s'est obligée à faire souscrire. Le Conseil d'administration ayant la faculté d'en émettre 10,000 de plus.

Ces 15 millions réalisés nous permettent, aux termes de nos Statuts, de porter nos opérations à 250 millions, dans la proportion de 5 millions de fonds de garantie, pour chaque 100 millions d'obligations créées. Il nous reste donc une marge considérable.

Le décret du 21 décembre 1853 nous a conservé une subvention de 9,700,000 fr., destinée en grande partie à couvrir les lots et à faire face aux frais d'établissement de l'entreprise.

La subvention nous est remise dans la proportion du 20^e des prêts effectués ; c'est ainsi que nous avons reçu, comme chiffre appartenant à l'exercice 1852 — 1853, la somme de 1,355,555 fr. pour 26,719,100 fr. de prêts réalisés au 31 décembre.

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie la promulgation de plusieurs projets de loi, ainsi qu'un long rapport de M. Sainte-Beuve proposant de décerner la prime annuelle destinée aux meilleurs ouvrages dramatiques à MM. Ponsard, Battu et Desvignes, auteurs de *Honneur et l'argent* et *Honneur de la maison*.

« Marseille, dimanche 11 juin.

« Les journaux de Kong-Kong, en date du 22 avril, annoncent que, selon toutes les probabilités, la ville de Pékin devait succomber dans la quin-

assité à ce drame intime de l'esclavage, qui ne savent pas non plus les liens d'attachement qui ont souvent uni le maître à l'esclave ; l'importance que le créole donnait à l'accomplissement de ses devoirs de famille envers ces deux cents, trois cents, six cents enfants noirs dont il avait la conduite et la responsabilité ! Dans l'exercice de son autorité omnipotente, alors qu'il ordonnait ou appliquait lui-même des châtimens sévères, le maître n'a jamais oublié, à peu d'exceptions près, et ces exceptions ont, aux colonies mêmes, soulevé de généreuses indignations ; le maître, disais-je, n'a jamais oublié le côté paternel de son rôle de souverain.

S'il y avait eu dans la conduite de M. V. autant de calcul qu'on le supposerait à tort, s'il n'avait eu d'autre but que d'obtenir de ses nègres une plus forte somme de travail, il avait à sa disposition un moyen à coup sûr efficace, et qui lui eût coûté à lui et à ses filles moins de sacrifices. Ce moyen, on le devine, était tout simplement l'usage du fouet, dont tout maître était autorisé par la loi à faire usage sur ses esclaves, ainsi que bien d'autres châtimens corporels.

M. V., au contraire, avait, comme beaucoup d'autres maîtres aux colonies, proscriit le fouet de ses habitations.

Il était donc arrivé, par ses bons et paternels soins, à mériter l'affection de ses esclaves. Il n'en était pas un qui ne sût parfaitement à quoi s'en tenir sur les sacrifices in-

zaine, sous les efforts des insurgés. — La vie de l'Empereur était en danger, le souverain du Céleste-Empire n'ayant fui qu'au dernier moment, avec une escorte de 2,000 chevaux réunis à la hâte. — Le combat entre les Européens et les troupes impériales devant Shaug-Hai se trouve ainsi expliqué : les Européens, insultés et pillés par ces troupes qui faisaient le siège de la ville, formèrent un corps de 300 volontaires, et, armés de canons, opérèrent une sortie avec les insurgés. Après un combat assez vif, les Européens s'emparèrent du camp ennemi, de son artillerie et firent un butin immense.

« Les stations navales anglo-française faisaient des préparatifs à Kong-Kong contre la division russe qui croise dans les eaux de la Chine.

« Les nouvelles de Malte vont jusqu'au 7 juin. — Le bey de Tunis a nolisé dans le port de la Valette, plusieurs navires pour transporter à Varna une division tunisienne de 10,000 hommes, ainsi qu'un parc de 18 pièces d'artillerie.

« Vingt-deux transports français et anglais, ayant à bord de la cavalerie et de l'artillerie, ont touché à Malte. »

« Hambourg, lundi 12 juin.

« Les nouvelles de Stockholm disent que l'amiral Napier se trouvait, le 5, avec 14 navires, devant la forteresse de Sweaborg. — Des coups de canon avaient été échangés. »

« Hambourg, lundi 12 juin.

« Le journal suédois, le *Sworske-Tidningen*, du 8, confirme l'arrivée de l'amiral Napier dans la baie de Poskala, à 3 milles sud-ouest de Sweaborg. — Du phare, l'on avait aperçu une partie de la flotte russe, composée de 10 bâtimens abrités derrière les fortifications. — L'amiral Garry était, avec sa division, devant Hangoead où, aux dernières nouvelles, il ne restait plus qu'une seule frégate. »

« Berlin, lundi 12 juin.

« Le colonel Manteuffel, fils du président du Conseil, se rendra prochainement à Saint-Petersbourg, avec la mission d'y apporter une note du gouvernement prussien appuyant la sommation envoyée au Czar par l'empereur d'Autriche, d'avoir à évacuer les principautés Danubiennes.

« Le bruit avait couru ici qu'une entrevue devait avoir lieu entre le roi Frédéric-Guillaume et le Czar. — Cette nouvelle est controuvée. » — Hayas.

CHRONIQUE LOCALE.

M. le secrétaire général adjoint de la Commission impériale de l'Exposition universelle vient d'adresser à M. le Président du Comité de Saumur une lettre de laquelle nous extrayons les détails suivants, sur la marche à suivre pour l'inscription des personnes qui se proposent d'exposer.

Il est ouvert à la Sous-Préfecture un registre à l'effet de recevoir les déclarations des agriculteurs et fabricants de la circonscription de Saumur qui désiraient prendre part à l'Exposition universelle de 1855. Ces déclarations devront indiquer, savoir :

- 1^o Les noms, prénoms (ou la raison sociale), profession, domicile ou résidence des requérants ;
- 2^o La nature et le nombre ou la quantité des produits qu'ils désirent exposer ;

térieurs que coûtait à leur maître et à leurs jeunes maîtresses le bien-être qui entourait les ateliers des deux plantations.

(La fin au prochain numéro.)

Marché de Saumur du 10 Juin.

Froment (l'hectol.)	32 90	Graine de trèfle	50 —
— 2 ^e qualité.	32 40	— de luzerne	60 —
Seigle	24 —	— de colza	— —
Orge	19 20	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	13 20	(l'hectolitre)	— —
Fèves	15 20	— cassées (50 k)	9 0 —
Pois blancs	44 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	40 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1855.	— —
Cire jaune (50 kil)	163 —	— 2 ^e —	90 —
Suif fondu	— —	— 3 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	63 —	— de Chinon.	85 —
— de chenevis.	43 —	— de Bourgueil.	100 —
— de lin.	38 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière.	22 —	1 ^{re} qualité 1855	— —
Poin 1855. id	57 —	— 2 ^e —	65 —
Luzerne	53 —	— 3 ^e —	53 —

BOURSE DU 10 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 97 30.

5 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 71 75.

BOURSE DU 12 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 97 25.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 71 85

3^o L'espace qui leur est nécessaire en hauteur, largeur et profondeur.

CES DÉCLARATIONS DEVRONT ÊTRE FAITES D'ICI AU 15 JUILLET AU PLUS TARD, pour le relevé être transmis à la Commission, avant le 1^{er} août, époque à laquelle la Commission, d'après le nombre des exposants et l'espace qu'ils auront demandé opérera, conformément à l'article 10 de son règlement la répartition de l'emplacement général entre la France et les autres nations.

P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 mai.

NAISSANCES. — 16, Elisa Hudoux, rue de Fenet ; — 19, Marguerite-Augustine Sondier, rue Saint-Nicolas ; — Angèle-Agathe Perrot-d'Ablancourt, rue de la Tonnelle ; — 20, Charles Aubineau, rue de Fenet ; — Charles Guerin, rue Saint-Nicolas ; — Alexandre Guerin, rue Saint-Nicolas ; — Virginie Egretan, rue Saint-Nicolas ; — 22, Magloire-Anselme Guillemet, rue de la Tonnelle ; — Marcel-Emile-Louis-Napoléon Ronsteaux, rue Royale ; — 26, Pierre Peltier, Basse-Ile ; — Camille Leveau, rue du Portail Louis ; — Adèle-Françoise Moreau, place St-Pierre ; — 27, Louise Regnier, rue de la levée d'Enceinte ; — 29, Laure-Marie-Gabrielle Lambert, rue Bodin ; — Emile-Joseph Blondeau, rue des Basses-Perrières.

MARIAGES. — 18, René Barrault, journalier, a épousé Louise Borit, chapeletière, tous deux de Saumur ; — 21, François-Benjamin Coupit, tailleur d'habits, a épousé Julie Richardeau, giletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 18, Marie Pivot, 23 jours, rue du Bellay ; — Elisa Hudoux, 2 jours, rue de Fenet ; — 21, Alexis Baudry, domestique, 30 ans, célibataire, rue du Pavillon ; — Louise Rocher, 21 ans, célibataire, rue Beurepaire ; — 22, Louise Bureau, 73 ans, veuve Bouet, rue de la Tonnelle ; — 24, Etienne Rabouin, fleuriste, 28 ans, célibataire, rue Saint-Jean ; — 26, Séraphine Delalu, 41 ans, femme Cailleteau, rue de Rouen ; — Auguste-Victor Jouffrault, 80 ans, au Petit-Puy ; — 29, Louise-Ernestine Launay, 6 mois Petite rue Saint-Nicolas ; — Etienne Hervé, 73 ans, veuve Peltier, à l'Hôpital ; — Théophile Blanc, 6 ans, rue des Basses-Perrières.

PARFUMERIE GLYCÉRIQUE DE BRUÈRE-PERIN, approuvée par la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, sur le rapport de M. le professeur A. Chevalier.

Si, comme on n'en peut douter, les médicaments qui sont revêtus de l'approbation de l'Académie impériale de médecine, ont des droits légitimes à la confiance des médecins et des malades, il est à désirer que des garanties analogues soient données aux personnes qui font usage de préparations hygiéniques pour la conservation de leur santé. M. Bruère-Perin est entré dans cette voie de progrès en soumettant ses produits à base de Glycerine au jugement du corps savant compétent, et déjà le public l'en récompense par l'empressement qu'il met à s'en servir.

VINAIGRE DE BRUÈRE-PERIN, aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations cosmétiques analogues, parce que l'action irritante et siccative que les eaux de Cologne et les vinaigres seulement aromatiques, exercent sur les personnes dont la peau est irritable, se trouve neutralisée, dans celui-ci, par sa combinaison avec la glycerine, principe essentiellement pénétrant et assouplissant.

SAVON DE BRUÈRE-PERIN, à la Glycerine. Ce savon, qui ne durcit pas, pénètre et assouplit la peau, préserve les mains de crevasses et de gerçures et facilite singulièrement le mouvement des doigts des personnes qui s'exercent sur le piano.

PÂTE DE BRUÈRE-PERIN, à la Glycerine. Cette pâte onctueuse est employée par les personnes dont la peau délicate et susceptible ne peut supporter le contact d'un savon quelque dulcifié qu'il soit ; aussi est-elle préférée aux pâtes d'amandes, solides ou liquides, car elle a sur elles l'avantage de préserver les mains des crevasses et des gerçures, tout en les blanchissant et en assouplissant la peau.

L'ODONTINE ET L'ELIXIR ODONTALGIQUE sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. L'honorable et savant membre de l'Académie de médecine qui en est l'auteur et qui a voulu les couvrir de l'autorité de son nom, a consigné dans l'instruction qui les accompagne, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

La Parfumerie Glycerique, l'Odontine et l'Elixir Odontalgique se trouvent à PARIS, rue Saint-Honoré, 134, en province et à l'étranger chez tous les principaux parfumeurs.

Dépôt à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur René Aubineau, marchand d'étoffes, demeurant à Doué, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu, vendredi prochain 16 de ce mois, à midi précis, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(303) A. DUDOUET.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ,

Le mercredi 14 juin 1854, à midi, et jours suivants,

Il sera procédé, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur, chez M^{me} Lebrun, propriétaire, rue du Pavillon, à Saumur, maison Paternelle, à la vente publique, aux enchères, d'un riche mobilier lui appartenant.

Il sera vendu :

Un très-bel ameublement de salon complet, avec rideaux et tentures de croisées, guéridons, étagères à colonnes torsées, belles glaces, pendules de tout genre, flambeaux, armoires à glaces, tables de toilette anglaises, marquises et autres, tables à jouer, tables à ouvrage, vide-poches, tric-trac, lits complets en acajou et en fer, table à ralonges et buffet de salle à manger, chenets, pelles et pincettes Louis XIV et Louis XV, quantité de tableaux et de gravures de prix, statuettes en ivoire et en stuc, porcelaines de Chine, vases russes, objets d'étagères, livres, tapis de tous les appartements, belle batterie de cuisine et autres objets.

Les acquéreurs paieront comptant, plus cinq pour 0/0 en sus. (301)

L'HERBE SUR PIED DE 48 JEUX DE PRÉ,

En première qualité,

A VENDRE
Dans la grande prairie de M. Ponneau, Ile Ponneau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

La vente s'en fera sur les lieux, le jeudi 15 juin 1854, à 10 heures du matin, par M. Millon-Guitard, géomètre, demeurant à Saumur.

Après le jour ci-dessus fixé, M. Millon vendra chez lui, rue des Basses-Perrières, n° 14. (304)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue du Puits-Tribouillet.

S'adresser à M. BONNEMÈRE, propriétaire, ou à M. COURTILLER. (305)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS, ayant chacune cour et jardin, situées à Saumur, quartier de la Croix-Verte, appartenant au sieur Touzé, et joignant MM. Thoreau, Randouin et Garnier. (306)

PORTION DE MAISON A LOUER

POUR LA SAINT JEAN PROCHAINE
Située rue Beaurepaire.

S'adresser à M. LAURENT ZIBETTA, peintre. (307)

M. DIXMIER, huissier à Saumur, demande un CLERC. (278)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PLUSIEURS MAISONS situées à Saumur, rue d'Orléans et rue de la Tonnelles. (296)

A LOUER

DE SUITE, EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, La MAISON occupée par M. DION, notaire à Saumur, carrefour du Puits-Tribouillet. (290)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

Une MAISON, sise à Saumur, place St-Nicolas, n° 20, dépendant de la propriété de M. de Charnières.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^{me} VIELLE, qui y demeure, et, pour traiter, à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (259)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC. (297)

A VENDRE

une

MAISON DE CAMPAGNE

A seize kilomètres de Saumur, sur une route impériale, près d'une grande station du chemin de fer de Nantes et d'un gros bourg; belle vue sur la Loire et la Vallée. Bâtimens d'habitation et vastes servitudes en bon état, terrains attenants à la maison clos de murs neufs garnis de beaux espaliers et planté de vigne; jardin d'agrément avec serre et orangerie; le tout contenant 2 hectares.

En face et renfermé de haies vives, jardin potager planté d'arbres à fruits, et un pré planté d'arbres de différentes essences, contenant ensemble 86 ares.

Au midi du pré, une oseraie en bon rapport contenant 1 hectare 16 ares.

On pourra joindre à cette propriété d'autres terrains, si l'acquéreur le désire.

On vendrait tout ou partie du mobilier.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (274)

GRAND HOTEL DE FRANCE

A LOUER PRÉSENTEMENT

SITUÉ VILLE DE CHOLET

(Maine-et-Loire).

Cette ville très-commerçante attire de nombreux voyageurs.

Cet hôtel, très-connu par sa position et sa nombreuse clientèle, offre aux voyageurs tout le confortable. Dans l'hôtel même se trouvent la poste aux chevaux et les bureaux de diligences pour toutes les routes.

S'adresser, pour renseignements, à M. BOUMIER jeune, maître de poste à Cholet. (288)

BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses plates et steeple-chase, vie peu chère, logement et hôtels confortables. (275)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

de CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, les nettoie parfaitement, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir, les rend souples et brillants et empêche le blanchiment. GARANTIE. Prix du Flacon 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France; à Saumur, chez M. Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur.

PAPIER-ENVELOPPE

BISCARRE

Pour lettres-correspondantes sur tous formats, breveté s. g. d. g.

Chaque feuille, quelle que soit sa dimension, porte son enveloppe, qui garantit toute indiscretion, sécurité des effets de commerce et laisse la date et le timbre-poste attachés à la lettre.

Se vend EN GROS et EN DÉTAIL à la Librairie de JULES GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand'Rue, 4.

L'AGRICULTURE, bulletin commercial-agricole.

COURRIER DES HALLES — ÉCHO DES MARCHÉS.

Cours officiels et authentiques de toutes les denrées et marchandises.

Rédacteur en chef: M. JACQUES-VALSERRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Edition quotidienne, un an, 28 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 18 fr. — On s'abonne à Paris, rue Coq Héron, 5.

Le Journal est adressé gratuitement à l'essai à toutes les personnes qui en font la demande par lettres affranchies.

EN VENTE, à la Librairie J. GODFROY, Imprimeur, Grand'Rue, 4, près Saint-Pierre, à Saumur,

CARTE DU THÉÂTRE DE LA GUERRE EN ORIENT.

Par P. LAPIE, Géographe. -- Prix... 1 fr. 50 cent. -- Collée sur toile... 2 fr. 50 cent.

Carte de la Mer Baltique,

Par P. LAPIE, Géographe. (Même prix que ci-dessus). Ces Cartes sont des plus belles et des plus exactes.

AUTRES CARTES DU THÉÂTRE DE LA GUERRE,

Par MARIE et BERNARD, etc. -- Prix... 75 cent. et 1 fr.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

DOCUMENTS OFFICIELS,

Un volume in-8° de 158 pages. -- Prix... 35 centimes.

Destruction totale de la Russie en 1864

Par NABI L'ANTI-RUSS. -- Prix... 30 centimes.

LES TURCS ET LES RUSSES

Par H. LAMARCHE, avec 2 Cartes du théâtre de la guerre. -- Prix... 4 fr. 30 centimes.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné